

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2018/.....004..... /PRG/SGG
PORTANT RAPPEL D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Ousmane Diao **BALDE**, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée auprès de la République Algérienne Démocratique et Populaire, est rappelé.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 JAN. 2018



Prof. ALPHA CONDE